



# Flash Spécial

PROPASSIF vous informe !

06 février 2024

## LE FNE - FORMATION est prolongé !

**Vous hésitez à suivre une formation?**

**Bonne nouvelle, le FNE - formation est prolongé!**

**Vous êtes salarié(e)? Foncez !**

### Rappel, le FNE - formation

**Le FNE - Formation accompagne les entreprises face aux mutations économiques. Il permet le financement d'actions de formation concourant à la préservation et au développement des compétences de leurs salariés.**

Il peut financer des **projets de formation** au bénéfice de tous les salariés, indépendamment de leur catégorie socioprofessionnelle ou de leur niveau de diplôme, à l'exception des salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

**Les demandes de prise en charge doivent être déposées par les entreprises auprès des opérateurs de compétence (OPCO).**

Depuis 2023, le FNE - Formation est orienté vers le financement de formations permettant d'accompagner les entreprises qui font face aux grandes mutations dont :

**La transition écologique** : accompagnement de la transition énergétique des modes de production, adaptation à l'épuisement des ressources, adaptation aux conséquences de la crise de l'énergie.

## Qui y a droit ?

**Entreprise éligibles** : TOUTES

**Salariés éligibles** : TOUS les **salariés** de l'entreprise (sauf alternants)

**Formation nécessaire à** :

- La transition énergétique des modes de production
- L'adaptation des ressources et aux impératifs de protection de l'environnement (sensibilisation à la conduite de projet à forte dimension écologique)

**Actions éligibles** : formation sans limite de durée, en présentiel, distanciel, mixte

**Période de réalisation** : 12 mois à compter de l'accord initial de prise en charge  
Formation interne ou externe avec organisme certifié Qualiopi

**Dates des formations** : du 1er juillet 2023 au **31 mars 2025**

**Date limite de dépôt de dossier** : **18 mars 2024**

**Prise en charge** : de 70 à 50% en fonction de la taille de l'entreprise

La prise en charge concerne **le coût pédagogique et la rémunération du salarié.**

**Le reste à charge** (écart entre le coût de la formation et le financement FNE) sera obligatoirement couvert par un versement volontaire à votre opérateur de compétence (OPCO) sauf **financement conventionnel mobilisable**.

A l'issue de la formation, l'entreprise s'engage à fournir une attestation de maintien dans l'emploi du/des salariés bénéficiaires.

**En savoir plus**

## **Un conseil ?**

**Vous êtes salarié, et vous hésitez à suivre une de nos formations : n'hésitez plus, contactez votre OPCO , déposez votre dossier avant le 18 mars 2024, le FNE formation prend en charge les formations qui se déroulent jusqu'au 31 mars 2025 !**

**Vous êtes rattaché à l'OPCO EP, c'est ici :**

<https://www.opcoep.fr/entreprise/offre-de-services/fne-formation>

**Vous êtes rattaché à l'OPCO ATLAS, c'est ici :**

<https://www.opco-atlas.fr/entreprise/beneficier-du-fne-formation.html>

**Une question? Contactez-nous : 01 45 08 13 35**

## Nos prochaines sessions de formation



### FORMATION CEPH CONCEPTEUR/CONSEILLER EUROPÉEN BÂTIMENT PASSIF

#### Prochaine session

**07/03/2024**

La conception d'un bâtiment passif nécessite un savoir-faire spécifique.

Afin de répondre à la demande grandissante de constructions passives, la **formation CEPH** apporte tous les éléments nécessaires aux professionnels qui veulent développer ce type de constructions.

[infos formation CEPH](#)



### FORMATION CEPH-R & CEPHA-R (CERTIFICATION CEPH RÉNOVATION ET ARTISAN RÉNOVATION)

#### Prochaine session

**22/02/2024**

Vous avez déjà suivi notre formation CEPH et souhaitez approfondir vos connaissances en rénovation passive ?

Cette formation vous permettra d'acquérir des compétences dans ce domaine.

Cette formation de 3 jours se conclut par un examen vous permettant d'obtenir la certification Passivhaus «**Rénovation Efficacité Énergétique**» (add-on à votre certificat CEPH/CEPHA)

[infos formation CEPH-R](#)



### FORMATION CEPH-Xpert Prochaine session

**07/03/2024**

Notre formation CEPH-Xpert est axée sur les **bâtiments tertiaires**.

Nous vous proposons :

Un atelier BIM, dans lequel vous réaliserez la saisie d'une enveloppe thermique et d'éléments d'ombrage d'un projet en 3D. Vous serez ainsi capable d'obtenir un bilan énergétique préliminaire et optimiser le bâtiment avant d'exporter sa géométrie et ses composants vers le logiciel PHPP.

Un atelier PHPP avancé.

Un atelier dédié aux ponts thermiques et PHPP (étape essentielle à la conception et l'optimisation des bâtiments passifs).

[infos formation CEPH-Xpert](#)





Une question ? Notre équipe est à votre disposition pour y répondre,

Par téléphone au **01 45 08 15 35** - Par mail : [formation@propassif.fr](mailto:formation@propassif.fr) - [www.propassif.fr](http://www.propassif.fr)

Vous recevez cet email car vous êtes prospect ou client Propassif.

Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en cliquant sur le bouton de désinscription situé en bas de chaque newsletter. Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant, en écrivant à l'adresse [rgpd@propassif.fr](mailto:rgpd@propassif.fr)

*Cet email a été envoyé à [l.gerin@propassif.fr](mailto:l.gerin@propassif.fr), \_\_*

*[cliquez ici pour vous désinscrire.](#)*

**PROPASSIF 110 rue Réaumur 75002 PARIS**